

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2012

Compte-rendu de séance et extraits des délibérations prises

La séance a débuté à 18 H 05 sous la présidence de Monsieur le Maire. Il a indiqué que le quorum était atteint et que l'assemblée pouvait délibérer. Monsieur FOGGIATO a été désigné secrétaire de séance.

1- COMPTE RENDU DE SEANCE DU 09/02/2012. Approbation

Le compte rendu a été approuvé.

2 - Information au Conseil Municipal des décisions prises par le Maire en application de l'article L 2122-22 du C.G.C.T (Délibération du 15/04/2008)

Monsieur le Maire a informé le conseil municipal qu'il n'avait pas exercé le droit de préemption de la commune dans le cadre de la vente de la parcelle Section AD N° 209.

Monsieur le Maire a indiqué ensuite qu'une subvention de 4000 € avait été sollicitée auprès du Ministère de l'Intérieur afin de financer la rénovation de la salle du Conseil Municipal (Délibération 29/11/2011).

3 - Contribution au Fonds de Solidarité au logement

Monsieur le Maire a rappelé aux membres du conseil municipal présents à la séance, la délibération du 26 avril 2011 concernant la participation de la commune au Fonds de Solidarité Logement (F.S.L.) permettant de venir en aide aux personnes en difficulté pour accéder ou se maintenir dans un logement indépendant et décent. La participation évaluée à 0.50 €/habitant pour l'année 2012 est fixée à 578 €. Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal a décidé de prélever à l'article 6554 du budget primitif 2012 la somme de 578 €.

4 – Forêt communale. Coupe de bois

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal a autorisé la vente du bois de chauffage abattu lors de la coupe dans la forêt communale de La Plantade sous le contrôle de l'ONF. Il a approuvé le tableau, où figure l'état des noms des affouages ainsi que leur adresse, et le prix des lots vendus le samedi 10 mars 2012.

5 – Centre de Loisir. Séjour juillet 2012 à SEIGNOSSE

Monsieur le Maire a rappelé au Conseil Municipal qu'il convenait de fixer le montant de la participation des familles pour le séjour organisé par le centre de loisirs, du 9 au 13 juillet à SEIGNOSSE. Monsieur le Maire a proposé de maintenir les tarifs fixés en 2011, à savoir :

Quotient familial du foyer d'origine de l'enfant, moins de 700 € : 110 €/enfant la semaine

Quotient familial du foyer d'origine de l'enfant, plus de 700 € : 150 €/enfant la semaine

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a approuvé les montants ci dessus indiqués pour la participation des familles au séjour organisé par le centre de loisirs, du 9 au 13 juillet 2012 à SEIGNOSSE.

6 – Compte de Gestion 2011

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2011 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2011 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant l'approbation du compte administratif de l'exercice 2010 lors de la même séance du conseil municipal, Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2011 au 31 décembre 2011 y compris celle relative à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution de l'exercice de l'exercice 2011 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

a déclaré que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2011 par Monsieur le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'a appelé ni observation, ni réserve de sa part.

7 – Compte administratif 2011

Le Conseil municipal réuni sous la Présidence de Monsieur Jean Louis Foggiato, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2011 dressé par Monsieur Maurice LOUDET, après s'être fait présenter le budget primitif, les décisions modificatives de l'exercice considéré et Monsieur le MAIRE ayant quitté la salle pour permettre au Conseil Municipal de voter le Compte Administratif, a constaté les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes et a arrêté les résultats définitifs tels que résumés ci dessous :

RESULTATS 2011

BUDGET PRINCIPAL	SECTION DE FONCTIONNEMENT	458 689,61
BUDGET PRINCIPAL	SECTION INVESTISSEMENT Besoin en financement	82 910,70
BUDGET PRINCIPAL	SOLDE BUDGET PRINCIPAL	375 778,91
CCAS	SECTION DE FONCTIONNEMENT	7 134,47
CENTRE DE LOISIRS	SECTION DE FONCTIONNEMENT	10 903,96
CENTRE DE LOISIRS	Section INVESTISSEMENT	918,50
CENTRE DE LOISIRS	SOLDE CENTRE DE LOISIRS	11 822,46
REGIE EAU	SECTION DE FONCTIONNEMENT	58 483,73
REGIE EAU	Section INVESTISSEMENT	44 644,33
REGIE EAU	SOLDE REGIE DE L'EAU	103 128,06

SOLDE TOUS BUDGETS 497 863,90

8 – Questions diverses

Écoles : Information sur la position définitive de l'Inspection d'Académie

Monsieur le Maire a informé le conseil que l'Inspection Académique n'avait finalement pas proposé une suppression de classe à l'école de LA BARTHE. Les arguments évoqués par les élus et la direction de l'école ont été retenus par l'Inspection d'Académie. Toutefois, il a de nouveau rappelé qu'il fallait rester mobilisé et attentif sur cette question de suppression de postes dans l'Éducation Nationale.

RAM :

Madame Héguy a informé le conseil municipal que l'activité du Relais Assistantes Maternelles (RAM) à LA Barthe de Neste était interrompu jusqu'à nouvel ordre en raison d'une vacance de poste au CCAS de Lannemezan, organisateur du service.

CCAS : Opération « vacance sénior ».

Madame Héguy a informé le conseil municipal que la sortie prévue dans le cadre de l'opération « vacance sénior » n'aura pas lieu en 2012. La constitution d'un groupe en vue d'un départ en 2013 est envisagée.